



Parce que les rivières sont belles et utiles naturelles

RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE DU MASSIF DES LACS BELMONT ET MAGPIE

Liste de questions pour la séance publique du BAPE du 19 octobre 2006

Préambule

La Fondation rivières est heureuse que le Gouvernement du Québec ait décidé de lancer le projet de réserve de biodiversité projetée du massif des Lacs Belmont et Magpie. Un ajout de 1 575 km², ce qui équivaut à 0,09% de l'ensemble des aires protégées du Québec. Par contre, nous avons des questions pour le MDDEP :

1. Suite au rapport du projet d'aménagement hydroélectrique du barrage Magpie sur la réserve Magpie, le président André Harvey avait déclaré que « compte tenu que la rivière Magpie présente un très grand potentiel [sur le plan écologique, paysager et récréotouristique], il convient d'en assurer une mise en valeur durable, [ainsi] la commission considère que le développement hydroélectrique devrait être limitée à ce seul projet » (BAPE, rapport 198, août 2004, p. VI). De plus, le commissaire y avait recommandé « que le cours supérieur de la rivière Magpie, compris entre le lac Magpie et la troisième chute et ses rapides, soit protégé légalement » (BAPE, rapport 198, août 2004, p. 52).

Donc, suite à ses recommandations, pourquoi le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs n'a-t-il pas projeté de protéger la rivière Magpie jusqu'à la troisième chute, dans son projet de réserve de biodiversité du Massif des lacs Belmont et Magpie?

De plus, Fondation rivières se questionne à savoir pourquoi la deuxième chute ne serait pas, elle aussi, incluse dans la réserve de biodiversité du Massif des lacs Belmont et Magpie?

2. Parmi les raisons de protéger le Massif des lacs Belmont et Magpie, le potentiel récréotouristique et la reconnaissance internationale du caractère naturel de la rivière Magpie sont clairement indiqués. Cependant, les limites de la réserve ne semblent en protéger que quelques kilomètres. En effet, les parcours de canot-kayak s'effectuent sur la rivière Ouest jusqu'à son embouchure, donc sur quelques kilomètres seulement dans les limites actuelles de la réserve de biodiversité projetée, et en aval de la décharge du lac Magpie, donc en dehors de cette réserve de biodiversité projetée.

En 2003, la rivière Magpie a été classée comme l'une des 10 meilleures rivières au monde par le magazine *National Geographic Traveler* et elle est considérée par Aventure Écotourisme Québec, Fondation Rivières et Earth River Expeditions comme « un joyaux d'eau vive au Québec », pourvu que son caractère naturel soit précieusement conservé.

Aussi, en août 2004, une dizaine de kayakistes professionnels ont descendu la rivière Magpie jusqu'à la première chute. Celui qui est reconnu comme le meilleur kayakiste au monde, Monsieur Steve Fisher, a d'ailleurs affirmé que la rivière Magpie s'adressait à un large public, autant les personnes sans expérience, en rafting, que les experts mondiaux.

Pour sa part, l'auteur de « L'évaluation du potentiel récréatif des rivières du Québec à des fins de descentes récréatives et commerciales »(1998), Charles Berrigan-Ostiguy, a prévu que la rivière Magpie connaîtrait une rapide augmentation de son achalandage au cours des prochaines années.

À partir de ces arguments régionaux et internationaux, pourquoi le projet de réserve de biodiversité du Massif des lacs Belmont et Magpie n'inclut pas la partie amont de la rivière Magpie Ouest et aval de la rivière Magpie?

3. Dans le même ordre d'idées, Aventure Écotourisme, dans son mémoire sur le projet de mini centrale hydroélectrique sur la rivière Magpie, prévoit que d'ici une dizaine d'années la région de la rivière Magpie attirera plus d'un million de visiteurs et que plus de 35% de ces touristes viennent pour des activités reliées à la nature. Cette vague de touristes est très importante sur le plan économique de la région.

De plus, le comité citoyen de la région de la rivière a reçu il y a quelques années une aide financière de l'Entente spécifique sur le développement touristique de la région afin de voir à l'aménagement du sentier de la rivière Magpie et de l'aménagement d'un belvédère afin d'observer cette rivière.

Ainsi, pourquoi malgré le potentiel économique que pourrait apporter et favoriser la protection de la rivière Magpie en aval du lac, celle-ci ne figure pas dans les limites de la réserve de biodiversité projetée?

4. Le bassin versant de la rivière Magpie, s'étendant sur près de 8000 km², a été reconnu comme présentant un très fort potentiel pour la création d'un parc national fédéral pour la région naturelle n°20 (Rapport présenté au ministère du Patrimoine canadien, Agence Parcs Canada, en 2002). L'intégration de l'ensemble du bassin versant à la réserve projetée augmenterait le nombre d'emplois locaux créés dont bénéficierait grandement la région, en plus de l'afflux de visiteurs et du développement de nouveaux services reliés au tourisme. Donc, les retombées économiques à long terme de la désignation de l'ensemble



du bassin versant de la rivière Magpie en tant qu'aire protégée seraient accrues grandement.

Compte tenu cette reconnaissance fédérale d'envergure, pourquoi ne pas accorder un statut de protection à toute l'étendue du bassin versant de la rivière Magpie au lieu de la restreindre aux limites actuelles de la réserve projetée de biodiversité du Massif des lacs Belmont et Magpie?

5. Le prolongement de la réserve de biodiversité en aval du lac Magpie, jusqu'à la deuxième chute, permettrait d'accueillir plus de visiteurs. En effet, cette section est plus facile d'accès et viserait ainsi une clientèle plus élargie. Selon des experts comme Earth River et Aventure Écoute Québec, la rivière Magpie pourrait attirer dans l'avenir 5000 visiteurs par année. Pour l'instant, l'accessibilité à la réserve de biodiversité du Massif des lacs Belmont et Magpie semble restreinte à l'hydravion et, par le fait même, exclue une portion du tourisme moins fortunée.

Est-ce que la construction d'infrastructures visant l'amélioration de l'accès à la réserve de biodiversité projetée du Massif des lacs Belmont et Magpie est prévue?